



ARRETE DE CIRCULATION

Piste d'accès à l'aulp de Tours

N°2024-034

Le Maire de la Commune de Tours-en-Savoie,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription.

Vu le rapport de RTM qui fait suite à la visite de terrain du 12 juillet 2024, et l'avis du 03 septembre,

Considérant que le risque résiduel de chute de blocs rend nécessaire de réglementer la circulation sur la piste d'accès à l'Aulp de Tours, 500 m après le carrefour avec la piste dite « de la Combe des Filles » afin d'assurer la sécurité des usagers,

ARRETE

Article 1er : A compter du vendredi 12 juillet 2024 à 17h00, la circulation de tous les véhicules, 2 roues (y compris les cyclistes) et piétons est interdite à l'exception des véhicules nécessaires à l'exploitation de l'alpage de la Grande Journée et les services de secours, de police et de gendarmerie selon les conditions ci-après :

- Il conviendra d'être prudent pendant et après les périodes pluvieuses et ne pas stationner dans cette zone (Avis RTM du 03 septembre 2024)

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière sera mis en place par la commune de Tours en Savoie.

Article 3 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation. Elles annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Article 4 : Monsieur le Maire de la commune de Tours-en-Savoie et le Commandant du groupement de la Gendarmerie de la SAVOIE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publiée et affichée conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Tours en Savoie, le 06 septembre 2024

Le Maire,
Yann MANDRET



Diffusion :

- SDIS
- Gendarmerie
- GAEC
- Arlysère
- Association de chasse

Mairie de Tours en Savoie – 1307 Route Porte de Tarentaise – 73790 TOURS EN SAVOIE

Tél : 04.79.31.00.73 – Fax : 04.79.31.07.92

Mail : accueil@toursensavoie.com – sg@toursensavoie.com